

Bruxelles, 1^{er} mars 2010

Communiqué de presse



Pour que toutes les femmes aient enfin le choix...

Le 3 avril 1990, la Belgique votait la loi sur la dépénalisation partielle de l'avortement. On se souvient des circonstances dans lesquelles la loi fut votée, le Roi refusant de signer le texte. Pourtant, elle répondait à un grave problème de santé publique et d'inégalité sociale en permettant l'accès légal à l'avortement à toute femme présente sur son territoire.

Pour célébrer les 20 ans de la loi, trois associations investies dans les questions de planning familial, de liberté individuelle et de santé publique, ont décidé de s'associer pour sensibiliser l'opinion. La Fédération Laïque de Centres de Planning Familial, la Fédération des centres de planning familial des FPS et le Centre d'Action Laïque lancent, ce 1^{er} mars 2010, une campagne de sensibilisation. Ce projet féministe et laïque est soutenu par l'Université des femmes et le GACEHPA.

Plusieurs actions sont au programme :

- une campagne d'affichage avec diffusion de dépliants sur tout le territoire de la Communauté française (dès le 1^{er} mars)
- un colloque et une marche pour le droit à l'avortement en Europe (le 1^{er} avril)
- un documentaire du CAL sur l'historique de la loi et les enjeux d'aujourd'hui (diffusé en marge du colloque)

L'objectif de ces événements est, d'une part, de rappeler le contexte historique qui a permis à la loi belge sur l'avortement d'exister, d'autre part, de sensibiliser aux menaces qui pèsent sur elle aujourd'hui et appellent à la vigilance. Enfin, nous souhaitons inscrire notre action dans une perspective européenne et internationale.

Nous ne pouvons oublier que, dans le monde, quatre-vingt mille femmes meurent chaque année des suites d'un avortement clandestin, soit une femme toutes les six minutes ! Cette situation est d'autant plus intolérable que maintenir l'avortement dans l'illégalité réduit très peu le nombre d'avortements. La dépénalisation et un accès libre, facile et informé à l'avortement pratiqué dans de bonnes conditions sont nécessaires au respect de droits fondamentaux : celui des femmes à disposer de leur corps et le droit à la santé et aux soins. Chaque État doit garantir ces droits à toutes les femmes, sans distinction.

Le rapport sur l'égalité entre les hommes et les femmes au Parlement européen initié par Marc Tarabella, a été adopté récemment en plénière par une majorité confortable de députés. Cela constitue une belle victoire dans la lutte pour les droits sexuels et reproductifs et nous permet d'envisager des progrès essentiels au sein de l'Union européenne.

Toutefois, des pays européens tels Chypre, l'Irlande, Malte et la Pologne ne reconnaissent toujours pas le droit à l'avortement. Dans d'autres, comme l'Italie, les lobbys religieux exercent une pression telle sur les médecins que la plupart refusent de pratiquer l'avortement.

Aussi la campagne que nous entreprenons est-elle nécessaire pour tendre vers cet objectif : que toutes les femmes aient enfin le choix.

Nous comptons sur le soutien de la presse pour appuyer ces actions qui vont dans le sens du combat pour l'égalité des femmes et des hommes, la liberté, l'autonomie et les choix de vie de chacun-e. Merci d'avance.

Vos contacts :

FCPF-FPS : Julia Laot, 02/515 17 68

FLCPF : Nicolas Menschaert, 02/502 82 03

CAL : Yves Kengen, 0475/45 15 17

